



Bureau d'information
et de communication

Place du Château 6
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Nouvelle péréquation : Vaud rejette en l'état le 3^e Message RPT

Dans sa réponse du 10 octobre au Département fédéral des finances, le Conseil d'Etat rejette en l'état le 3^e Message RPT qui fixe la dotation initiale des divers fonds prévus dans le nouveau système et règle les problèmes financiers transitoires. En effet, les incertitudes et les points contestés sont encore trop nombreux.

Le Gouvernement subordonne son approbation à la prise en considération des requêtes suivantes :

- En ce qui concerne les problèmes transitoires à régler dans le domaine de l'AI, le Conseil d'Etat conteste qu'en vertu de pratiques comptables différentes, les cantons aient à participer au financement des arriérés de rentes à hauteur de CHF 175 mios. En outre, il rejette la solution de l'attribution par les cantons de l'octroi d'un prêt de CHF 806 mios à l'AI pour couvrir la charge nette résiduelle de cette opération.
- 30% et non 17% de la recette fiscale de l'impôt fédéral direct 2007 et des années fiscales antérieures doivent être versés aux cantons, même si ce montant est payé en 2008, soit après l'entrée en vigueur probable de la RPT.
- Les montants alloués pour la compensation des charges excessives doivent être répartis à raison d'au moins 60% à la compensation des charges socio-démographiques contre 40% au maximum à la compensation des charges géo-topographiques (et non à raison de 50% - 50% comme proposé).
- Le Conseil fédéral complète le 3^e Message RPT par un chapitre qui traite de la dynamique des charges faisant l'objet des mesures de désenchevêtrement. Il apparaît en effet que cette dynamique risque d'être clairement défavorable aux cantons. En particulier, la problématique liée aux prestations complémentaires AVS/AI doit être dûment prise en compte dans l'examen en cours par les Chambres fédérales du projet de loi sur le nouveau régime de financement des soins.
- Vu la volatilité du système, le Conseil d'Etat demande que la Confédération calcule, sur la base de son plan financier, le bilan global 2008 pour chaque canton pris individuellement.

Alors que le peuple vaudois, lors des votations du 28 novembre 2004, s'est prononcé sur un projet de nouvelle péréquation financière prévoyant que notre canton serait bénéficiaire d'un allègement de charges d'environ CHF 36 mios par année, la version actualisée du bilan global RPT fait désormais apparaître que le Canton de Vaud ne bénéficiera plus que d'un montant estimatif de CHF 1,5 mios seulement. Vu l'évolution positive de sa situation économique, il n'est pas à exclure qu'il devienne en fin de compte un canton contributeur, à hauteur de plusieurs dizaines de millions par an, ce qui constituerait un clair revers par rapport à la situation sur la base de laquelle le peuple vaudois a approuvé la RPT en votation populaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 octobre 2006

Renseignements :

**Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures,
021 316 40 01**

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01